

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

Parcours civiques

NOR : MENE0402540N

RLR : 525-2d ; 514-5

NOTE DE SERVICE N°2004-205 DU 12-11-2004

MEN

DESCO A9

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

■ L'éducation à la citoyenneté fait partie intégrante des missions de l'école ; elle constitue un apprentissage en termes de connaissances et de valeurs à transmettre, mais aussi de pratiques et de comportements. Elle est déclinée à tous les niveaux de la scolarité : à l'école, dans les nouveaux programmes du primaire ; au collège et au lycée, dans le cadre de contenus disciplinaires (notamment en éducation civique et en éducation civique, juridique et sociale). Elle est aussi activité de socialisation, de formation aux règles de la vie en société et de connaissance de l'environnement. À ce titre est proposé un vaste éventail d'activités diversifiées, dans la classe et hors de la classe : des dispositifs transversaux permettant d'aborder des champs thématiques multiples, un ensemble de ressources disponibles, des actions éducatives en partenariat, des dispositifs de vie participative, associative et représentative, enfin des opérations d'information, d'expérimentation ou encore de valorisation.

L'éducation à la citoyenneté n'est donc pas seulement un savoir, mais aussi une pratique qui doit apprendre aux élèves à agir et à vivre ensemble à travers des actions concrètes leur permettant de construire des espaces de citoyenneté. Cette prise de responsabilité trouve tout particulièrement à s'exprimer dans le cadre des opérations nationales de sensibilisation.

Réparties tout au long de l'année scolaire, ces manifestations sont une occasion privilégiée pour les élèves d'élargir leur horizon en leur ouvrant le champ de la responsabilité collective ; elles permettent aux jeunes de mieux appréhender l'environnement dans lequel ils vivent, de faire un travail de mémoire dans un but pédagogique et éducatif, voire de s'engager dans des actions qui concrétisent leurs connaissances dans le cadre d'un exercice effectif de la citoyenneté.

Ancrées dans le calendrier à des dates précises, ces manifestations ne doivent pas pour autant être perçues comme des événements ponctuels mais s'inscrire dans la durée. C'est la raison pour laquelle le ministère a souhaité en souligner la continuité dans le cadre d'une pédagogie du parcours valorisant un investissement sur le long terme. Ces "parcours civiques" s'articulent autour des différentes journées à partir desquelles des actions citoyennes sont susceptibles d'être mises en œuvre. Ils ont pour objectifs principaux : d'assurer une cohérence entre les différents dispositifs d'éducation à la citoyenneté et la commémoration d'événements tout au long de l'année ; de fédérer des initiatives existantes afin d'en assurer une plus grande lisibilité ; de réunir des acteurs divers (institutions, fondations, associations et collectivités locales) autour d'actions conjointes.

Il sera ainsi possible aux équipes de mettre en place un travail de fond articulant plusieurs événements :

- dans le domaine des droits : journée des droits de l'enfant (20 novembre), journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (2 décembre), journée mondiale des droits de l'homme (10 décembre), journée mondiale des droits de la femme (8 mars) ou encore Prix des

droits de l'homme - René Cassin ;

- dans le domaine du travail de mémoire : journée de la mémoire de l'holocauste et des crimes contre l'humanité (27 janvier), journée nationale du souvenir des victimes de la déportation (dernier dimanche d'avril) ou encore Concours national de la Résistance et de la déportation ;
- dans le domaine de la solidarité : semaine de la solidarité internationale (13 au 21 novembre), journée mondiale de lutte contre le racisme (21 mars).

L'objectif est de donner les moyens aux différents acteurs de la communauté éducative d'exploiter au mieux les différentes journées thématiques pour construire un parcours de citoyenneté enracinant les actions menées dans le domaine civique dans le quotidien de chacun. Le choix du parcours et de ses éléments constitutifs restera donc aussi ouvert que possible (support d'enseignement, travaux transversaux, débats, expositions, classes-découvertes à thème, objectifs annuels assignés à la coopérative etc.) de façon à permettre à chaque entité concernée (cours, clubs, foyers, conseil de vie lycéenne, etc.) de s'approprier l'activité selon ses intérêts propres.

À ce titre les parcours font l'objet d'un partenariat entre le ministère et l'association Civisme et démocratie - CIDEM, lequel mettra en place, avec ses associations constitutives et les différents acteurs impliqués autour de ces opérations, diverses actions d'information et de sensibilisation (rencontres, expositions, projections), des outils de formation et des kits pédagogiques adaptés (diffusés gracieusement dans les associations, les établissements et les collectivités locales), des opérations de communication à l'échelle nationale et régionale, enfin une plate-forme Internet de ressources documentaires et éducatives. Une présentation détaillée des parcours (éléments d'information, mode d'emploi, suggestions d'utilisation) ainsi que le détail des activités mises en place pour chaque journée est disponible sur le site www.cidem.org. Enfin des éléments d'information seront disponibles sur eduscol.education.fr pour certaines actions spécifiques, ainsi que sur le site de certains partenaires privilégiés dans la conduite de ces projets (fondations et associations de résistants et déportés, Commission nationale consultative des droits de l'homme, etc.).

J'invite chacun d'entre vous à se mobiliser à tous les niveaux afin que cette initiative trouve la place qui lui revient dans le cadre d'une action participant pleinement de nos missions d'éducation.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Patrick GÉRARD